



Plan de travail de cuisine à changer à la charge de qui ?

Par **MAGLOIRE Julie**, le 15/12/2016 à 16:11

Bonjour

Je suis locataire d'un appartement depuis 4 mois. Lors de l'état des lieux il a été évoqué à l'oral une mal finition sur une découpe du plan de travail de la cuisine, mais rien n'a été noté dans le compte rendu de l'état des lieux.

En fait un joint est manquant au niveau de la plaque de cuisson et le contre plaqué se soulevait déjà un peu.

Avec la vapeur condensée et les nettoyages cela empire alors nous avons contacté l'agence pour les avertir.

Il doit passer voir, je pense qu'il faut remplacer une partie du plan de travail car cela va s'aggraver encore.

Qui va devoir payer ?

Pour moi il ne s'agit pas d'un entretien car si le joint avait été fait il n'y aurait pas ce problème, mais comme cela n'a pas été stipulé dans l'état des lieux...

Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance pour vos lumières